

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AS129

présenté par

Mme Rousseau, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
 Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
 Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
 Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	500 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Santé environnementale <i>(ligne nouvelle)</i>	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un nouveau programme nommé « Santé environnementale » et à le doter de 500 millions d'euros.

Depuis le début des années 2000 et le programme « One Health » porté par l'Organisation Mondiale de la Santé, une véritable prise de conscience s'est opérée quant aux liens ténus qui existent entre santé humaine, santé animale et écologie.

En France, ce sont par exemple 40 000 décès qui sont attribuables, chaque année, à la pollution. Face à un tel constat, il est important que nos politiques publiques se saisissent de ce sujet et œuvrent pour la création d'une politique environnementale efficace à même de limiter l'apparition d'affections liées à l'environnement.

Pour se faire, il est proposé d'abonder la création d'un nouveau programme intitulé « Santé environnementale » par un prélèvement de 500 millions d'euros sur l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie ».

La réduction de Crédits de paiement et d'autorisations d'engagement évoquée est formelle, et le Groupe écologiste appelle le Gouvernement à lever le gage ; ses membres rappellent par ailleurs proposer nombre de mesures puissantes de financement de la sphère publique (ISF climatique, contribution exceptionnelle sur les superprofits ou encore fin du prélèvement forfaitaire unique, notamment) dans la première partie de ce PLF, propositions qui doivent permettre de financer et nos solidarités nationales comme européennes et internationales et notre action pour la transition écologique.